



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de procurations
27	23	2
DATE D’AFFICHAGE		
Le 18 mai 2016		

L’an deux mil seize, le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d’ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le quatre mai, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

Étaient présents : Jean PICART, Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Thierry MINARIE, Christelle LEPEZEL, Laurent LAMINETTE, Elise RONDEAU, Daniel BRIZION, Norbert DELAHAYE, Cassandre LOUIS, Jean-Claude THOMAS, Laurence SPENGLER, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, François BOULIER, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Robert BOISSIERE, Angélique DEPARD, Yves DHYVERT, Nicole JOURDAN, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

Étaient absents : Marie-Françoise LECLERC, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Liliane BEAUCHOT, Christian GAGNEUX.

Procurations : Marie-Françoise LECLERC à Jean PICART, Liliane BEAUCHOT à Jocelyne HUMBERT.

Secrétaire de séance : Lauren JESTIN.

Adjoint Secrétaire de séance : Cathy MOUGENOT.

20h00, le Maire ouvre la séance

1 - Avis sur enquête publique travaux soumis à autorisation : programme pluriannuel de renaturation et d’entretien de l’orne et de ses affluents (Communauté de Communes du Pays d’Etain)

Le Conseil Municipal de la Ville d’ETAIN, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, émet un avis favorable au programme pluriannuel de renaturation et d’entretien de l’Orne et de ses affluents présenté par la Communauté de Communes du Pays d’ETAIN.

2 - Approbation de la modification simplifiée du plan local d’urbanisme

Le Conseil Municipal de la Ville d’ETAIN, à l’unanimité des membres présents, une abstention, approuve le dossier de modification simplifiée du PLU.

3 - Adoption d’un agenda accessibilité programmée (Ad’Ap) autorisation à signer et présenter la demande d’Ad’Ap

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents,
APPROUVE l’Agenda d’Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les Etablissement Recevant du Public de la commune sur la période 2015-2018 ;
AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d’Ad ‘AP auprès du préfet

4 – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

article	libellé	montant
	total budget voté mars 2016	2 168 192,74
023	Virement à la section d'investissement	398 851,64
	montant du budget après décision modificative	2 567 044,38

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

article	libelle	montant
	total budget voté mars 2016	1 502 336,80
	montant du budget après décision modificative	1 502 336,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	libellé	montant
	total budget voté mars 2016	2 168 192,74
002	excédent de fonctionnement reporté	398 851,64
	montant du budget après décision modificative	2 567 044,38

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

article	libelle	montant
	total budget voté mars 2016	1 502 336,80
1068	affectation du résultat N-1	-398 851,64
021	virement du fonctionnement	398 851,64
	montant du budget après décision modificative	1 502 336,80

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, une abstention, admet en créance irrécouvrable le titre n° 54/5 du 18/03/2014 pour une somme totale de 200.00€ pour une location de la salle Brasse et Focosi du 15/02/2014.

6 – FUCLEM – projet d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur la commune d'Etain – adhésion à un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, quatre contre, quatre abstentions,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour un projet de bornes de recharges pour véhicules électriques et dont les modalités sont définies dans la convention constitutive ci-jointe,

DECIDE de confier la mission de coordonnateur du groupement à la FUCLEM,

AUTORISE le maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et notamment l'ADEME et la FUCLEM

7 – Demande de subvention pour équipement en autosurveillance et limitation des débits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au taux maximum pour des travaux d'équipement en auto surveillance et de limitation des débits d'un montant de 4 621,79 € HT.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ZONE DE REJET VEGETALISEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux taux maximum pour les travaux de réalisation d'une Zone de Rejet Végétalisée d'un montant de 5 398,50 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Rémy ANDRIN